CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E116331** **VALABLE JUSQU'AU** **06/04/2027**

ÉDITÉ LE 05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2006

Raison sociale : SOLIGNAC YOANN

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 05/09/2024

Capital : 0

86 RUE SÉNEÇON
Z.A. DE LIOUJAS
12740 LA LOUBIERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM RODEZ 489705657RM120

Siret : 489 705 657 00026

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 0237423 0

Téléphone : 05 65 67 27 74 **Fax :**

Portable : 06 70 32 98 83

Responsabilité légale :
SOLIGNAC YOANN CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 32516070

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 32516070

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Site Internet : http://www.yoann-solignac-carrelage.fr

E-mail : ysolignac@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 594 264 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	6	09/03/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur	6	07/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		24/01/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/03/2026 15:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E116331** **VALABLE JUSQU'AU** **06/04/2027**

ÉDITÉ LE **05/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2006
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 05/09/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **489 705 657 00026**
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 0237423 0

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 32516070

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 32516070

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **SOLIGNAC YOANN**

86 RUE SÉNEÇON
Z.A. DE LIOUJAS
12740 LA LOUBIERE

Téléphone : 05 65 67 27 74 **Fax :**
Portable : 06 70 32 98 83

Site Internet : http://www.yoann-solignac-carrelage.fr
E-mail : ysolignac@orange.fr

Responsabilité légale :
SOLIGNAC YOANN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	09/03/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	07/09/2023
o Isolation des combles perdus	07/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	07/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/03/2026 15:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.